

Territoires, efficacité et simplicité Ressources humaines	P4
--	-----------

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU l'avis du Comité social territorial du 23 septembre 2025.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'ADOPTER

le tableau des emplois, présenté en 1_annexe_1, qui intègre l'ensemble des ajustements exposés dans le rapport.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble, Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT.